

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE - ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - DES ACTIONNAIRES

AVIS DE RÉUNION DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

Mesdames et Messieurs, les Actionnaires de la Société Générale Marocaine de Banques, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 2 152 500.000 dirhams, dont le siège social est situé à Casablanca, 55, boulevard Abelmoumen, agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des Finances et des Investissements n° 2348-94 du 23 août 1994, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le n° 28.987 (ci-après la "Société"), sont convoqués au siège social de la Société en Assemblée Générale Mixte - Ordinaire et Extraordinaire - (ci-après l'"Assemblée"), qui se tiendra :

LE 24 JUIN 2025 À 9 HEURES

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes et approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;
2. Quitus de leur gestion aux membres du Directoire et de l'exécution de leur mandat aux Membres du Conseil de Surveillance ;
3. Affectation du résultat réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
4. Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
5. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Membres du Conseil de Surveillance ;
6. Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance ;
7. Pouvoirs en vue des formalités légales.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

8. Modification de la dénomination sociale de la Société ;
9. Modification corrélatrice de l'article 2 des statuts ;
10. Refonte des statuts aux fins de mise en conformité avec les dernières dispositions légales en vigueur ;
11. Nomination d'un commissaire aux apports en vue de l'évaluation de l'actif net de la société Foncimmo dans le cadre de son projet de fusion-absorption simplifiée par la Société Générale Marocaine de Banques ;
12. Pouvoirs en vue des formalités légales.

LE DIRECTOIRE

MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives ont le droit d'assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité et à condition que leurs actions soient inscrites au registre des actions nominatives tenu par la Société dans les cinq (5) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent participer à l'Assemblée doivent être munis d'une pièce d'identité et d'un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé dont la date ne peut être antérieure à 5 jours de la date de l'Assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un descendant ou

descendant ou par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent être adressées sous pli recommandé, avec accusé de réception, au siège social de la Société, à l'adresse de contact indiqué ci-dessous.

Les actionnaires seront accueillis au siège social de la Société, le 24 juin à partir de 9 heures.

Contact :

Sofia RASSAM

sofia.a.rassam@socgen.com

Adresse : 55, boulevard Abelmoumen - Casablanca



PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire et du rapport d'observation du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du directoire, le rapport général du commissaire aux comptes ainsi que les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés faisant apparaître un bénéfice net comptable de 389 286 444,43 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale approuve également les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un résultat net part du groupe de 783 346 873,11 dirhams.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale confère quitus définitif et sans réserve aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice 2024.

TROISIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de la première résolution, l'assemblée générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 d'un montant de 389 286 444,43 dirhams comme suit :

Résultat net de l'exercice	389 286 444,43
Report à nouveau	-
Bénéfice Distribuable	389 286 444,43
Affectation	
Réserve Légale	-
Réserve Extraordinaire	233 486 444,43
Total Réserves	233 486 444,43
Dividendes	155 714 577,77
Report à Nouveau	-
Taux de distribution	40,00%

L'assemblée générale décide la distribution de dividendes aux actionnaires d'un montant de 155 714 577,77 dirhams, soit un dividende brut de 7,60 dirhams par action, qui sera mis en paiement à partir du 10 juillet 2025.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 95 et suivants de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, approuve le contrat cadre de services (MSA) N°IBFS.C0159 conclu entre la Société et Groupe Société Générale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui y est mentionné.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 95 et suivants

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire motivant le changement de dénomination sociale, décide de changer la dénomination sociale actuelle de la Société par la dénomination sociale suivante : [la dénomination sera dévoilée lors de la présente assemblée et entrera en vigueur à compter de son adoption par celle-ci].

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article deux (2) des statuts de la Société qui sera rédigé comme suit :

« ARTICLE 2 - DENOMINATION

La dénomination sociale de la société est : [la dénomination sera dévoilée lors de la présente assemblée]

[Le reste demeure sans changement]. »

QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport du Directoire et du projet de statuts de la Société mis en conformité avec les dispositions légales en vigueur, approuve article par article le projet de statuts et l'adopte définitivement comme nouveau pacte social.

Etant précisé que les modifications intervenues en vertu de la présente résolution n'affectent ni la forme sociale, ni la dénomination sociale, ni l'objet social, ni le siège social, ni la durée de la Société, ni le capital social de la Société.

de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, approuve le contrat de service New Deal conclu entre la Société et SG ABS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui y est mentionné.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 95 et suivants de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve le contrat d'acquisition par la Société des actions Investima détenues par le Groupe SG au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui y est mentionné.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 95 et suivants de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, approuve le contrat de cession des actions SG ABS détenues par la Société au profit du Groupe Société Générale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui y est mentionné.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 95 et suivants de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, approuve le contrat de cession des actions SG ATS détenues par la Société au profit du Groupe Société Générale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui y est mentionné.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 95 et suivants de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, approuve le contrat de cession des actions ALD AUTOMOTIVE détenues par la Société au profit du Groupe Société Générale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui y est mentionné.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à 6 015 625,00 dirhams.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Abdelhalim FADIL arrive à échéance à l'issue de la réunion de la présente assemblée, décide de renouveler son mandat pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, décide de nommer, conformément aux articles 231 et 24 par renvoi de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes :

- la société « SFM EXPERTS », Société d'expertise comptable Casablanca (CIL) - Rue Larache, 10 Lotissement Mimouna, 5^e étage en qualité de Commissaire aux apports à l'effet de produire un rapport à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera appellée à délibérer sur le projet de fusion-absorption simplifiée de la société « FONCIMMO ». Ce rapport, qui décrira chacun des apports faits par la société absorbée, devra être déposé au siège social et au greffe du Tribunal de Commerce cinq jours francs au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera appellée à statuer sur ledit projet de fusion-absorption simplifiée.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet de fusion-absorption de la société Foncimmo par la Société Générale Marocaine de Banques, décide conformément aux dispositions de l'article 231 de la loi 17-95 telle que modifiée, de nommer en qualité de commissaire aux apports la société « SFM EXPERTS », en vue d'apprecier la valeur de l'actif net de la société absorbée, conformément à la réglementation en vigueur..

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

COMPTES CONSOLIDÉS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN CONSOLIDÉ AU 31/12/2024

	En milliers de Dirhams	
ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Caisse et banques centrales	7 297 706	1 388 649
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 294 972	2 736 205
-Actifs financiers détenus à des fins de transactions	2 827 018	2 215 714
-Autres Actifs financiers à la juste valeur par résultat	467 954	520 491
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		
Prêts et créances sur les ec et assimilés au coût amorti	6 509 582	7 269 764
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	93 972 646	94 307 750
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Titres au coût amorti	7 993 069	6 945 029
Actifs d'impôts courants	1 235 729	1 014 139
Actifs d'impôts différés	1 784 277	1 800 184
Comptes de régularisation et actifs divers	1 098 259	469 317
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	460 108	430 829
Immeubles de placement		
Immobilisations corporelles	2 557 311	2 261 435
Immobilisations incorporelles	1 135 491	1 279 553
Écarts d'acquisition	172 472	291 692
TOTAL ACTIF	127 511 623	120 194 546
	En milliers de Dirhams	
PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	27 833	30 673
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	27 833	30 673
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 748 809	8 656 196
Dettes envers la clientèle	80 132 722	73 553 974
Titres de créance émis	14 351 901	13 729 267
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt exigible	2 122 418	1 743 962
Passifs d'impôt différé	765 282	773 546
Comptes de régularisation et autres passifs	4 951 227	3 689 075
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-
Provisions	1 235 643	1 162 609
Subventions et fonds assimilés	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 634 402	1 634 601
Capital propres	15 541 387	15 220 644
Capital et réserves liées	12 742 665	12 060 807
Réserves consolidées	1 916 391	1 757 389
- Part du groupe	1 266 976	1 087 665
- Part des minoritaires	649 414	669 724
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	87 249	40 888
- Part du groupe	91 011	40 888
- Part des minoritaires	-3 763	-
Résultat de l'exercice	795 082	1 361 560
- Part du groupe	783 347	1 317 134
- Part des minoritaires	11 735	44 425
TOTAL PASSIF	127 511 623	120 194 546

Retrouvez le rapport Financier Annuel de Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2024, sur le lien suivant :

https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2024/rapport_annuel_2024.pdf

COMpte DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31/12/2024

	En milliers de Dirhams	
Compte Résultat	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	5 340 273	5 083 533
Intérêts et charges assimilés	-1 413 146	-1 282 893
MARGE D'INTÉRÊT	3 927 127	3 800 640
+ Commissions (produits)	1 996 350	1 926 343
+ Commissions (charges)	-364 317	-388 126
MARGE SUR COMMISSIONS	1 632 033	1 538 217
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	-	-
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	176 165	111 468
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	112 601	76 511
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	63 564	34 957
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividende)	-	-
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4 759	3 767
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur	-	-
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs	-	-
+/- Produits nets des activités d'assurance	-	-
+Produits des autres activités	142 414	192 099
- Charges des autres activités	-75 998	-71 948
Produit net bancaire	5 806 501	5 574 242
- Charges générales d'exploitation	-2 371 673	-2 258 315
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-465 507	-413 821
Résultat brut d'exploitation	2 969 321	2 902 106
- Coût du risque de crédit	-911 468	-662 883
Résultat d'exploitation	2 057 853	2 239 224
+/- Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	32 807	55 514
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-18 358	-36 391
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-119 220	-
Résultat avant impôts	1 953 082	2 258 347
- Impôts sur les résultats	-1 158 000	-896 788
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
RÉSULTAT NET	795 082	1 361 559
Intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	-11 735	-44 425
RESULTAT NET PART DU GROUPE	783 347	1 317 134

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Fidaroc
Grant Thornton

7, Boulevard Driss Slaoui
20 160 Casablanca
Casablanca
Maroc

pwc

Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa
20220 Hay Hassani
Maroc

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Aux Actionnaires de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES 55, Bd Abdelmoumen Casablanca

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Générale Marocaine de Banques et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 15 541 387 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 795 082 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittées des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur eux-mêmes, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

Risque identifié

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe Société Générale Marocaine de Banques à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.

Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :

- Déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3);
- Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ;
- Etablir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues.

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2024, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à 105 955 MMAD ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 11 982 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques. Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.

Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;
- Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2024 ;
- Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ;
- Tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ;

Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèles des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevées et élaborées en dehors des procédures d'audit en réponse à ces risques, et éliminées des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la direction et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de porter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Notre conclusion à l'existence d'une incertitude significative nous permet d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton International
7, Bd Driss Slaoui - Casablanca
Tél. : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 69

COMPTES SOCIAUX DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN AGRÉGÉ AU 31/12/2024

	En milliers de Dirhams	
ACTIF AGRÉGÉ	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 297 501	1 490 953
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	9 199 287	11 759 304
. À vue	1 644 055	2 529 401
. À terme	7 555 232	9 229 903
Créances sur la clientèle	77 569 323	78 194 822
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	27 253 485	28 450 811
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	20 216 390	20 610 708
. Crédits et financements participatifs immobiliers	26 162 105	24 708 338
. Autres crédits et financements participatifs	3 937 343	4 424 964
Créances acquises par affacturage	1 717 631	1 905 482
Titres de transaction et de placement	2 829 125	2 198 460
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 715 325	2 181 314
. Autres titres de créance	96 656	-
. Certificat de SUKUK	-	-
. Titres de propriété	17 144	17 146
Autres actifs	1 910 917	1 168 738
Titres d'investissement	7 993 308	6 945 273
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	7 993 308	6 945 273
. Autres titres de créance	-	-
. Certificat de SUKUK	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	2 290 004	2 380 769
. Participation dans les entreprises liées	1 717 481	1 811 813
. Autres titres de participation et emplois assimilés	572 523	568 956
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	1 129 449	1 229 135
Immobilisations corporelles	1 200 826	1 048 834
TOTAL DE L'ACTIF	113 137 371	108 321 768
PASSIF AGRÉGÉ	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	102 849
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 067 865	7 842 041
. À vue	491 887	637 638
. À terme	557 978	7 204 403
Dépôts de la clientèle	78 522 010	72 572 087
. Comptes à vue créditeurs	60 630 279	54 371 291
. Comptes d'épargne	10 058 883	10 196 751
. Dépôts à terme	3 676 026	3 836 164
. Autres comptes créditeurs	4 156 822	4 167 881
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	5417	3 487
Titres de créance émis	6 647 642	8 075 990
. Titres de créance négociables émis	6 647 642	8 075 990
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	4 399 739	3 068 919
Provisions pour risques et charges	2 445 342	1 655 897
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	1 634 402	1 634 601
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	283 003	213 233
Écarts de réévaluation	-	-
Réerves et primes liées au capital	10 590 165	9 908 307
Capital	2 152 500	2 152 500
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	389 286	1 091 858
TOTAL DU PASSIF	113 137 371	108 321 768

HORS BILAN AGRÉGÉ AU 31/12/2024

	En milliers de Dirhams	
HORS BILAN AGRÉGÉ	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNÉS	22 241 375	24 357 352
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 747 237	8 228 241
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	3 050 640	3 805 796
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	13 191 287	12 323 315
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	252 210	-
ENGAGEMENTS REÇUS	12 845 526	14 269 095
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	4 711 705	6 288 316
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	8 133 820	7 980 779
Titres vendus à réméré	-	-
Titre de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AGRÉGÉ DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2024	31/12/2023
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 619 815	6 298 232
1.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	431 681	365 838
2.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 856 403	3 764 553
3.Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	185 410	154 713
4.Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	259 019	219 397
5.Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
6.Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
7.Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
8.Commissions sur prestations de service	758 199	730 545
9.Autres produits bancaires	1 129 073	1 063 143
10.Transfert de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	30	42
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 525 295	1 475 137
11.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	241 202	245 698
12.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	435 170	371 727
13.Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	287 364	286 520
14.Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
15.Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
16.Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
17.Autres charges bancaires	553 962	566 877
18.Transfert de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	7 596	4 315
III. PRODUIT NET BANCAIRE	5 094 520	4 823 096
19.Produits d'exploitation non bancaire	159 032	142 215
20.Charges d'exploitation non bancaire	72 338	65 282
IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2 493 855	2 388 072
21.Charges de personnel	1 125 629	1 100 992
22.Impôts et taxes	45 985	47 115
23.Charges externes	877 854	840 941
24.Autres charges générales d'exploitation	18 374	15 309
25.Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	426 014	377 715
V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	3 657 546	2 690 616
26.Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 984 591	1 646 038
27.Pertes sur créances irrécouvrables	758 827	649 537
28.Autres dotations aux provisions	914 128	395 041
VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	2 142 914	2 064 648
29.Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 071 622	1 891 007
30.Récupérations sur créances amorties	12 788	23 097
31.Autres reprises de provisions	58 504	150 544
VII. RÉSULTAT COURANT	1 172 727	1 891 989
32.Produits non courants	21 112	88 054
33.Charges non courantes	146 772	201 695
VIII. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	1 047 066	1 778 348
34.Impôts sur les résultats	657 780	686 490
IX. RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	389 286	1 091 858
TOTAL PRODUITS	8 942 873	8 593 150
TOTAL CHARGES	8 553 586	7 501 291
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	389 286	1 091 858

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Fidarc
Grant Thornton

7, Boulevard Driss Slaoui
20 160 Casablanca
Maroc

pwc

Lot 57 Tour CPC - Casa Afia
20220 Hay Hassani Casablanca
Maroc

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Aux Actionnaires de
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES
55, Bd Abdelmoumen
Casablanca

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 14 766 352 KMAD dont un bénéfice net de 389 286 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombe en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités de déontologie qui nous incombe selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit
Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée.
Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Comme indiqué au niveau de l'état At « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), Ces provisions sont estimées et compatibilisées en application des principes du Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ;

1. Identification des créances en souffrance et des créances sensibles ;

2. L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.

Le 31 décembre 2024, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à 7 617 MMAD ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de 70 287 MMAD.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments portant sur des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles élémentaires relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :

- Étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ;

- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ;

- Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;

- Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'ég